



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 11 mai 2020
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.
Aucune demande.
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents.
Aucun document.
- 10.05** Période de questions du public.
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mai 2020.
- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 avril 2020.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à FNX-INNOV inc pour la gestion et la surveillance de travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du Groupe Maurice pour une somme maximale de 75 698,85 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.
- 20.02** Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeu et l'aménagement d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic pour un montant de 2 187 974,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-004 – 8 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 2 532 981,68 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.

- 20.03** Accorder un contrat à Meloche division de Sintra inc. pour des travaux de voirie sur la rue Sauriol Est, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Papineau (PCPR 2020) pour un montant de 896 805 \$, taxes incluses- Appel d'offres public S-AC-2020-003 - 10 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 1 096 286,63 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.
- 20.04** Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur la rue Prieur (PCPR 2020) pour un montant de 590 309,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-001 – 8 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 733 272,11 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.
- 20.05** Accorder un soutien financier de 96 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) afin de poursuivre la réalisation du plan d'action 2020 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver un projet de convention à cette fin.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.
- 30.02** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel.
- 30.03** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement du réseau artériel retenu dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2020.
- 30.04** Dossier retiré.
- 30.05** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 5 500 \$, à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

40 – Réglementation

- 40.01** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition des bâtiments portant les numéros 9870 à 9872 et 9878 à 9880, avenue Papineau et l'agrandissement, sur le terrain des bâtiments démolis, du bâtiment portant le numéro 1750, rue Sauriol Est à des fins d'enseignement de niveau secondaire (collège Regina Assumpta) - Lots 2 494 417, 2 494 418 et 2 494 625 du cadastre du Québec - Zones 1450 et 1467.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles.
- 70.02** Levée de la séance.



Dossier # : 1206624004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à FNX-INNOV inc. pour la gestion et la surveillance de travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du Groupe Maurice pour une somme maximale de 75 698,85 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat gré à gré à FNX-INNOV inc. pour la gestion et la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du groupe Maurice pour une somme maximale de 75 698,85 \$, taxes incluses;
2. d'approuver la convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le promoteur.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-05-05 16:01

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1206624004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à FNX-INNOV inc. pour la gestion et la surveillance de travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du Groupe Maurice pour une somme maximale de 75 698,85 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 avril 2020, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA20 09 0106 visant à approuver un projet d'entente à intervenir la Société en commandite commerciale Crémazie relativement à la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du Groupe Maurice.

L'entente entérinée par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prévoit entre autres que l'ensemble des travaux d'infrastructures de la nouvelle rue sera réalisé par le promoteur, mais que la surveillance de ces travaux sera sous la responsabilité de la Ville de Montréal aux frais du promoteur. L'arrondissement a donc procédé à un appel de propositions afin de mandater une firme en gestion et surveillance en concordance avec l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0106 (1206624001) | 14 avril 2020: Approuver un projet d'entente à intervenir avec la Société en commandite commerciale Crémazie relativement à la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine en lien avec le projet Ora du Groupe Maurice.

- CA20 140064 (1204793001) | 9 mars 2020 : Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , d'assumer la prise en charge de la réalisation d'une entente d'infrastructure pour la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.
- CM20 0073 (1191097017) | 27 janvier 2020 : Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

- CE19 1827 (1191547001) | 27 novembre 2019 : Approuver la permission de voirie par laquelle le ministère des Transports du Québec accorde à la Ville de Montréal le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 40 entre les rues Fabre et Rousselot.
- CA19 09 0255 (1196624008) | 11 Novembre 2019 : Offrir à l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation d'une entente d'infrastructure pour la construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.
- CA19 09 0254 (1196624007) | 11 novembre 2019 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.
- CA16 090323 (1162720004) | 14 novembre 2016 : Accepter la somme de 136 680 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté nord du boulevard Crémazie est, à l'ouest de l'avenue Papineau, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).
- CA16 090256 (1160449001) | 12 septembre 2016 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser le réaménagement du stationnement pour la tour à bureaux de l'Industrielle-Alliance et la construction d'un nouveau bâtiment de douze étages constitué de trois tours résidentielles de dix étages déposées sur un basilaire de deux étages dont le rez-de-chaussée est commercial, sur le site de l'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, à l'angle nord-ouest de l'avenue Papineau - Zone 0621;
- CM12 0327 (1110449014) | 17 avril 2012 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation du projet L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, sur le lot 2 499 279 du cadastre du Québec;
- CA12 090101 (1110449013) | 2 avril 2012 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la construction d'un ensemble multifonctionnel de commerces et d'habitation dans des tours résidentielles de 6, 7 et 15 étages avec basilaires commerciaux sur le site de L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, à l'angle de l'avenue Papineau, et abroger la résolution CA07 090082 - Zone 0621 - (Dossier en référence 1110449014). La résolution autorisant la construction de ce projet n'a jamais été adoptée;
- CA12 090021 (1110449013) | 6 février 2012 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un ensemble multifonctionnel de commerces et d'habitation dans des tours résidentielles de 6, 7 et 15 étages avec basilaires commerciaux sur le site de L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, à l'angle de l'avenue Papineau, et abroger la résolution CA07 090082 - Zone 0621 - (Dossier en référence 1110449014);
- CA12 090025 (1110449014) | 6 février 2012 : Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, et ce, relativement à l'affectation et à la densité dans

le but de permettre la réalisation du projet L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est sur le lot 2499279 du Cadastre du Québec;

- CA09 090003 (1081333139) | 19 janvier 2009 : Appuyer le projet de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre;
- CA07 090082 (1060449007) | 5 mars 2007 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction de deux bâtiments de onze étages et de 44 mètres de hauteur, pour un usage de bureaux - Emplacement situé entre le boulevard Crémazie et la rue Jacques-Casault, à l'ouest de l'avenue Papineau - Zone 0621;

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a sollicité les services professionnels pour réaliser la gestion et la surveillance de chantier dans les domaines de compétence du génie municipal et d'électricité pour la construction du nouveau lien.

Les travaux d'aménagement de la nouvelle rue comprennent, entre autres, des travaux de construction de trottoir, de bordure, de mail central, de feu de circulation, de chaussée et marquage, d'éclairage ainsi que des travaux de raccordement. L'adjudicataire devra fournir les services d'un chargé de projet et d'un surveillant de chantier pour toute la durée du mandat, sur base de taux horaire et les ressources devront avoir une expertise dans le domaine des travaux d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la gestion ainsi que la surveillance de chantier afin de s'assurer que les travaux de construction d'infrastructure municipale et d'électricité respectent les normes et qualités de réalisation de la Ville de Montréal. L'arrondissement ne dispose pas de tous les champs d'expertise nécessaires à la réalisation de ce mandat.

L'approbation, par le Conseil d'arrondissement, de cette autorisation d'accorder un contrat est nécessaire afin de s'assurer de la suite du projet.

Une demande d'offre de services a été transmise à trois firmes afin de donner un mandat pour effectuer les travaux de gestion et surveillance avec les résultats suivants :

1. FNX-INNOV : 68 817,14 \$
2. Gbi : 75 423,60 \$
3. WSP : 85 570,14 \$

En considérant ces éléments, il est recommandé d'octroyer le mandat à FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en gestion et surveillance des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon le projet d'entente, le promoteur devra procéder au dépôt d'un montant de 75 698,85 \$, soit le montant du contrat avec FNX-INNOV inc. de 68 817,14\$ majoré d'un montant de 6 881,71 \$ pour contingences afin de couvrir le volet gestion et surveillance des travaux du nouveau lien sous l'autoroute Métropolitaine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette autorisation par le Conseil d'arrondissement d'accorder un contrat est nécessaire afin de s'assurer de la suite du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu pour la mi-mai 2020. Si le démarrage a lieu à cette date, peu d'impacts sont à prévoir. Cependant, dans l'éventualité où l'arrêt des chantiers était prolongé au-delà du mois de juin 2020, le promoteur devra informer la ville quant à l'impact sur son échéancier projeté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux d'infrastructures municipales : Mai 2020

Fin des travaux : Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-24

Valérie SIMARD
ingénieure

Michel BORDELEAU
Chef de division

**Dossier # : 1207189002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeu et d'aménagement d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic - Dépense totale de 2 532 981,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-004 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Salvex inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 187 974,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2020-004;
2. d'autoriser une dépense de 2 532 981,68 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'aire de jeu et l'aménagement d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3. d'autoriser une dépense de 218 797,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70 % par la ville centre, 25 % par l'agglomération et 6 % par l'arrondissement.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-04-28 08:18**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207189002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeu et d'aménagement d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic - Dépense totale de 2 532 981,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-004 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Situé à proximité de l'aréna Ahuntsic, de la Maison de la Culture et du métro Henri-Bourassa, le parc Ahuntsic constitue un pôle récréatif majeur au cœur de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. L'espace vert est bordé du boulevard Henri-Bourassa au nord, de la rue Fleury au sud, de la rue Lajeunesse à l'ouest et de la rue St-Hubert à l'est. Le parc, d'une superficie d'environ 145 000 mètres carrés, comporte des installations variées, telles que :

- un terrain de baseball (stade Garry Carter);
- des aires de jeu pour enfants;
- une aire d'exercice pour adultes;
- une butte à glisser;
- une aire d'exercice pour chiens;
- une aire de détente;
- des terrains de pétanque et de galet;
- un skatepark;
- un jardin communautaire;
- et un étang.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet de réaménagement de l'aire de jeu et d'aménagement du sentier multifonctionnel, les travaux proposés répondent aux différents constats issus des études réalisées lors de l'élaboration du Programme fonctionnel et technique (PFT) du parc Ahuntsic ainsi que des principales orientations découlant du processus consultatif. À cet égard, les trois (3) événements publics tenus respectivement en septembre 2017, en juin 2018 et en juin 2019 (séance du conseil d'arrondissement) ont permis de recueillir les besoins et les attentes de la population relativement au réaménagement prochain du parc Ahuntsic. La synthèse du processus consultatif a été intégrée au PFT, ce qui a permis d'établir les principaux critères d'aménagement pour l'aire

de jeu et le sentier multifonctionnel ainsi que l'ensemble du parc. Parmi ces critères, on note l'accessibilité universelle et la sécurité des usagers (piétons et cyclistes).

Le projet bénéficie du financement de Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports par le biais du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux de même que du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la construction du sentier multifonctionnel. Une subvention MADA a également été accordée pour la création d'une aire de jeu inclusive et accessible universellement. La partie restante du budget proviendra de l'arrondissement par le biais de son PTI.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 62 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0305 - 9 décembre 2019 (1196074002) : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de la conception et de la réalisation des travaux de sentier multi fonctionnel et cyclable dans le parc Ahuntsic dans le cadre de son plan de transport.

CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001) : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

DESCRIPTION

Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Modules et appareils de jeu
- Surface de protection en caoutchouc coulé
- Mobilier de parc
- Fontaine à boire et pompe pour jeu d'eau
- Dalles, bordures et autres ouvrages de béton
- Modules de béton ductal pour jeu d'eau
- Drainage et alimentation en eau
- Sentier en asphalte
- Surfaces en pavé de béton préfabriqué
- Peinture sur dalle de béton et sur sentier d'asphalte
- Déplacement et démantèlement de lampadaire
- Fosses d'arbres et lits de plantation
- Gazon en plaques
- Sentier multi fonctionnel

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public S-AC-2020-004 a été lancé le 20 février 2020, par l'arrondissement, pour une durée de 62 jours. Les soumissions ont été ouvertes le 22 avril 2020 à 11h00. La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie Salvex inc., au montant de 2 187 974,25 \$, taxes incluses.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Salvex inc.	2 187 974,25 \$

Les Excavations Super inc.	2 227 331,34 \$
Lanco aménagement inc.	2 353 681,97 \$
Construction Morival Ltée	2 677 699,91 \$
Saho construction inc.	2 746 799,89 \$
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	2 716 330,37 \$
Urbex constructions inc.	2 853 104,63 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	2 974 774,62 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 934 608,44 \$
Coûts moyens des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	2 592 212,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	786 800,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	36%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	253 365,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	13%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	39 357,09 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2%

N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

Les montants inscrits incluent les taxes		
--	--	--

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 2 187 974,25 \$ \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 218 797,43 \$ (taxes incluses), soit 10 % du contrat. La dépense totale est donc de 2 532 981,68 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes totalisant 126 210 \$ réparties comme suit :

- 5 300 \$ pour les végétaux ;
- 78 160 \$ pour le mobilier et les enseignes pour l'aire de jeu ;
- 22 750 \$ pour le mobilier et les enseignes pour le sentier multi fonctionnel ;
- 10 000 \$ pour les services professionnels pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux ;
- 10 000 \$ pour des imprévus.

La plus basse soumission conforme est de 13 % supérieure au montant de la dernière estimation, ce qui représente un écart raisonnable. Cet écart est réparti dans différents

items du bordereau.

Le coût total maximal associé au contrat de 2 532 981.68 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 1 550 704,61 \$ (1 416 000\$ net de ristournes) sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014 «Travaux et acquisitions d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux» # Résolution CM19 0229;

Un montant maximal de 623 684.91 \$ (569 507.45 \$ net de ristournes) sera assumé le Service l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 18-028 « Développement Réseau cyclable» # Résolution CG 18 0467;

Un montant maximal de 219 026.07 \$ (200 000 \$ net de ristournes) sera assumé par le Projet Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) du Service de diversité et inclusion social et financé par le règlement d'emprunt de compétence local # 18 -062 Équipements Infrastructures Personnes Aînées # Résolution CM18 1386;

Un montant maximal de 139 566.09 \$ (127 442,44 \$ net de ristournes) sera assumé par le Programme de réaménagement de parcs anciens de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville et financé par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # RCA18 09001 «Aménagement et réaménagement. parcs» # Résolution CA18 09 0025.

Cette dépense sera assumée à 70 % par la ville centre, 25 % par l'agglomération et 6 % par l'arrondissement.

Les travaux se termineront en octobre 2020.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	Ultérieur
34375-Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (SGPMRS)	1 416 000,00 \$ net de ristournes	-	-
Développement réseau cyclable (SUM)	569 507,45 \$ net de ristournes	-	-
Projet Municipalité amie des aînés (MADA)	200 000,00 \$ net de ristournes		
Programme de réaménagement de parcs anciens (arr. d'Auntsic-Cartierville)	127 442,44 \$ net de ristournes	-	-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités. L'ajout de plusieurs arbres permettra également d'offrir davantage d'ombre aux usagers et permettra la consolidation du couvert forestier du parc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a obligé un prolongement de la période d'appel d'offres afin de permettre d'établir une procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions adaptée au contexte actuel. La période d'appel d'offres, initialement prévue sur une période de 32 jours, s'est donc plutôt étendue sur une période de 62 jours.

Le gouvernement du Québec a exprimé le souhait de permettre prochainement la reprise des activités dans le secteur de l'aménagement paysager. L'entrepreneur devra alors suivre les règles strictes émises par la CNESST. Lesdites règles peuvent avoir certaines répercussions sur les méthodes employées par l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Séance du CA du 11 mai 2020

Début des travaux: mai-juin 2020.

Fin des travaux: octobre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics*. Ainsi l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Salvex inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 24 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-04-22

**Dossier # : 1208106001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Meloche division de Sintra Inc. pour des travaux de voirie sur la rue Sauriol Est, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Papineau (PCPR 2020) - Dépense totale de 1 096 286.63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-003 - 10 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 096 286,63\$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur la rue Sauriol Est, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Papineau dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'autoriser une dépense de 89 680,50\$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 109 801,13\$, taxes incluses, pour les frais incidents;
4. d'accorder à Meloche division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 896 805,00\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2020-003;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à (100%) par l'arrondissement.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-04-27 09:56**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208106001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Meloche division de Sintra Inc. pour des travaux de voirie sur la rue Sauriol Est, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Papineau (PCPR 2020) - Dépense totale de 1 096 286.63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-003 - 10 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et la mise à sens unique d'une portion de la rue Sauriol Est, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur la rue Sauriol Est, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Papineau dans les districts Ahuntsic et Sault-au-Récollet.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 42 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis pour aviser l'ensemble des preneurs du cahier, soient:

- Addenda 1, émis le 26 mars 2020: Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 avril 2020. La date initiale du 14 avril 2020 étant impossible en raison de l'état d'urgence sanitaire en vigueur.
- Addenda 2, émis le 8 avril 2020: Ajout du Document technique normalisé d'infrastructures (DTNI-7A) qui avait été omis à la publication initiale et précisions sur le mode de paiement des sols contaminés, le cas échéant.
- Addenda 3: émis le 14 avril 2020: Ajout du Formulaire exécutable: Liste d'appareils du soumissionnaire qui avait été omis à la publication initiale. Précisions sur les modalités d'acceptation du cautionnement de soumission signé électroniquement lors du dépôt des soumissions. Émission d'une procédure pour le dépôt des soumissions en raison de l'état d'urgence sanitaire en vigueur.

Ces addenda n'ont aucune incidence sur le prix global de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) comportent la reconstruction de trottoirs, là où requis, le remplacement de services (travaux corrélatifs), le planage et le remplacement du revêtement bitumineux pour les tronçons suivants:

- Tronçon A - Rue Sauriol Est, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Christophe-Colomb - **PCPR local - Réalisation 2020**
- Tronçon B - Rue Sauriol Est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau - **PCPR local - Réalisation 2020**
- Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention et en fonction de la mise à sens unique d'une partie de la rue Sauriol Est.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2020-003 s'est déroulé du 11 mars au 22 avril 2020. Sur quatorze (14) preneurs de cahiers des charges, dix (10) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a motivé la raison de son désistement.

La plus basse soumission conforme est celle de la compagnie Meloche division de Sintra inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

S-AC-2020-003 - Travaux de voirie sur la rue Sauriol Est, entre l'Avenue Péloquin et l'Avenue Papineau dans l'arrondissement d'Achunsi-Cartierville (PCPR 2020)

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Meloche division de Sintra inc.	896 805,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	913 654,59 \$
Uniroc Construction inc. *	920 047,20 \$
Pavages Métropolitain inc. *	974 785,44 \$
Construction Viatek inc.	983 431,76 \$
Demix Construction inc.	988 785,00 \$
Les Pavages Céka inc.	1 012 835,47 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc. *	1 131 744,92 \$
Roxboro Excavation inc.	1 135 000,00 \$
De Sousa	1 178 683,46 \$
Dernière estimation	1 102 610,25 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	1 013 577,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	281 878,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	-205 805,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	16 849,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	2%

N.B. * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

- Les prix des soumissions reçues ont été vérifiés ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, lettre d'intention d'assurer, AMF/AMP, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec) afin de s'assurer de leur conformité. De plus une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Conformément au Guide d'élaboration d'appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle (Rév. 2019-11-27), l'analyse d'admissibilité du soumissionnaire et conformité de la soumission a été réalisé jusqu'à l'obtention des deux (2) plus basses soumissions conformes. Pour les autres soumissionnaires, le formulaire d'analyse rapide a été employé.

- Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. De plus, les nouveaux DTNI (Documents techniques normalisés infrastructures) ont été considéré dans l'élaboration des coûts.

Il a été constaté que les écarts des coûts (à l'avantage de l'arrondissement) se concentrent principalement sur les items en lien avec les travaux de planage et de pavage.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Meloche division de Sintra inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 6 avril 2017 et une demande de renouvellement a été fait 90 jours avant la date d'échéance. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'AMP confirme que Meloche division de Sintra inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comporte une dépense égale ou supérieure à \$25 000. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants avant le début de l'exécution du contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Meloche division de Sintra inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 896 805,00\$.

La dépense totale est donc de 1 096 286,63\$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 89 680,50\$ pour les contingences (10%) taxes incluses et les dépenses incidentes pour un montant de 109 801,13\$.

Les dépenses incidentes professionnelles comprennent les frais de surveillance des travaux, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Les dépenses incidentes techniques comprennent les frais pour de l'émondage d'arbres et les dépenses en lien avec des travaux électriques ou de feux de circulation si nécessaire. De plus, des frais ont été considérés pour les éléments relativement aux communications avant et après les travaux.

La portion assumée par l'arrondissement (100% de la dépense totale), soit la dépense de 1 096 286,63\$, incluant les taxes, les incidences et les contingences, qui représente un coût net de 1 001 055,82\$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables par année de réalisation est la suivante:

Ventilation des dépenses - Taxes et contingences comprises (2020)	
	PCPR Local
Travaux (Trottoir et pavage)	986 485,50 \$
Incidences professionnelles	73 584,00 \$
Incidences techniques	36 217,13 \$
	1 096 286,63 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux débuteront dès la fin de la période de dégel déterminée par le Ministère des Transports du Québec, soit vers la fin du mois de mai 2020 et s'échelonnent en plusieurs étapes pour se compléter à la fin du mois de juillet 2020.

Le devis prévoit un délai d'exécution d'au plus 45 jours calendrier à l'intérieur de la période pour la réalisation des travaux. En terme de circulation, ces travaux engendreront des impacts pour les résidents et certains commerçants. De manière générale la circulation locale sera maintenue en tout temps sur le tronçon, à l'exception de certains travaux particuliers. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis Maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) du cahier des charges

Advenant le cas où l'octroi du contrat devait être reporté à une date ultérieure au 20 août 2020, soit la date d'échéance de validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il serait requis de procéder à un nouvel appel d'offres et de défrayer les coûts afférents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Prolongement de l'appel d'offres jusqu'au 22 avril 2020 liée à l'arrêt ministériel numéro 2020-007 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 21 mars 2020.

Le démarrage du présent contrat est prévu pour la fin du mois de mai 2020. Si le démarrage a lieu à cette date, peu d'impacts sont à prévoir. Cependant, dans l'éventualité où l'arrêt des chantiers était prolongé au-delà du mois de juin 2020, il est possible que cela puisse occasionner des problématiques au niveau de la mise à sens unique de la rue Sauriol Est et de la mise en fonction de la piste cyclable. De plus, dans ces circonstances, il y a un risque élevé de réclamation(s) de la part de l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme à l'habitude, avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres et de rencontres avec certains commerçants si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Par ailleurs, considérant l'impact majeur de la mise à sens unique de la rue Sauriol, un plan de communication spécifique a été élaboré avec les services de l'arrondissement. Ce plan prévoit notamment l'installation de panneaux spéciaux aux abords de la rue Sauriol, de

même qu'une distribution d'un dépliant pour un secteur élargi situé de part et d'autre de la rue Sauriol pour les tronçons visés par les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : Mai 2020, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux: Fin mai 2020.

Fin des travaux: Fin juillet 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cédric DUCHESNE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-04-24

**Dossier # : 1207930002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2020) - Dépense totale de 733 272.11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-001 – 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

- 1) d'autoriser la dépense totale de 733 272,11 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences pour un montant de 59 030,94 \$ (taxes incluses) et les dépenses incidentes pour un montant de 83 931,75 \$, taxes incluses;
- 2) d'accorder à « Les pavage Céka inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 590 309,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2020-001;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à (100%) par l'arrondissement.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-04-27 09:59

Signataire : Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207930002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2020) - Dépense totale de 733 272.11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-001 – 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et la mise à sens unique d'une portion de la rue Prieur, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur la Prieur dans les districts Ahuntsic et Sault-et-Récollet.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 42 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis pour aviser l'ensemble des preneurs du cahier de certaines omissions faites aux documents d'appel d'offres soit :

- Addenda 1, émis le 26 mars 2020: Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 avril 2020. La date initiale du 14 avril 2020 étant impossible en raison de l'état d'urgence sanitaire en vigueur.
- Addenda 2, émis le 8 avril 2020: Ajout du Document technique normalisé d'infrastructures (DTNI-7A) qui avait été omis à la publication initiale et précisions sur le mode de paiement des sols contaminés, le cas échéant.
- Addenda 3: émis le 14 avril 2020: Ajout du Formulaire exécutable: Liste d'appareils du soumissionnaire qui avait été omis à la publication initiale. Précisions sur les modalités d'acceptation du cautionnement de soumission signé électroniquement lors du dépôt des soumissions. Émission d'une procédure pour le dépôt des soumissions en raison de l'état d'urgence sanitaire en vigueur.

Ces addenda n'ont eu aucune incidence sur le prix global de la soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) consistent à réaliser le planage et le revêtement de la chaussée, la reconstruction de trottoirs là où requis, dans des sections de la rue Prieur.

- rue Prieur Ouest entre la rue Verville et la rue Jeanne-Mance – PCPR local;
- rue Prieur Ouest entre la rue Meilleur et la rue Hogue – PCPR Local;
- rue Prieur Est entre la rue Garnier et l'avenue Papineau – PCPR local;
- rue Prieur Ouest et Est entre la rue Jeanne-Mance et rue Garnier – Planage ponctuel.

Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2020-001 s'est déroulé du 11 mars au 22 avril 2020. Sur treize (13) preneurs de cahiers des charges, huit (8) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement.

La plus basse soumission conforme est celle des pavages Céka inc.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les pavage Céka inc.	590 309,42 \$
Construction Viatek inc.	592 881,23 \$
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	593 271,00 \$
Meloche division Sintra inc.	613 200,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	626 773,57 \$
De Sousa	684 643,93 \$
LesEntreprises Bucaro inc.	740 602,26 \$
Roxboro excavation inc.	937 000,00 \$
Dernière estimation	602 126,37 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	672 335,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	346 690,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	59%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	-11 816,95 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	2 571,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	0,4%
N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.	

· Les prix de soumissions ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, AMP, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) afin de s'assurer de leur conformité. Pour les trois (3) plus bas soumissionnaires, une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernés.

Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. De plus, les nouveaux DTNI (Documents techniques normalisés infrastructures) ont été considéré dans l'élaboration des coûts.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les pavages Céka inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en

vigueur depuis le 14 mai 2018. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'AMP confirme que Les pavages Céka inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comporte une dépense égale ou supérieure à \$25 000. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants avant le début de l'exécution du contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMP) détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Les pavages Céka inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 590 309,42 \$,.
La dépense totale est donc de 733 272,11\$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 59 030,94 \$ pour les contingences (10 %) taxes incluses et les dépenses incidentes pour un montant de 83 931,75 \$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduit électrique si nécessaire, des incidences pour l'émondage d'arbres, des frais pour la surveillance des travaux et des frais pour la communication aux citoyens avant et après les travaux.

La portion assumée par l'arrondissement (100% de la dépense totale), soit la dépense de 733 272,11 \$, incluant les taxes, les incidences et les contingences, qui représente un coût net de 669 575,18\$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables par année de réalisation est la suivante:

<u>Ventilation des dépenses - Taxes et contingences comprises</u>	
	PCPR Local
Travaux (trottoir et pavage)	649 340,36 \$
Incidences professionnelles	52 313,63 \$
Incidences techniques	31 618,13 \$
Total	733 272,11 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux débuteront dès la fin de la période de dégel déterminée par le Ministère des Transports du Québec, soit vers la fin du mois de mai 2020 et s'échelonnent en plusieurs étapes pour se compléter au début du mois de juillet 2020.

Le devis prévoit un délai d'exécution d'au plus 35 jours calendrier à l'intérieur de la période pour la réalisation des travaux. En terme de circulation, ces travaux engendreront des impacts pour les résidents et certains commerçants. De manière générale la circulation locale sera maintenue en tout temps sur le tronçon, à l'exception de certains travaux particuliers. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis Maintenance et gestion de la mobilité (DTSI-M) du cahier des charges

Advenant le cas où l'octroi du contrat devait être reporté à une date ultérieure au 20 août 2020, soit la date d'échéance de validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il serait requis de procéder à un nouvel appel d'offres et de défrayer les coûts afférents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Prolongement de l'appel d'offres jusqu'au 22 avril 2020 liée à l'arrêt ministériel numéro 2020-007 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 21 mars 2020. Le démarrage du présent contrat est prévu pour la fin du mois de mai 2020. Si le démarrage a lieu à cette date, peu d'impacts sont à prévoir. Cependant, dans l'éventualité où l'arrêt des chantiers était prolongé au-delà du mois de juin 2020, il est possible que cela puisse occasionner des problématiques au niveau de la mise à sens unique de la rue Prieur et de la mise en fonction de la piste cyclable. De plus, dans ces circonstances, il y a un risque élevé de réclamation(s) de la part de l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme à l'habitude, avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres et de rencontres avec certains commerçants si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Par ailleurs, considérant l'impact majeur de mise à sens unique de la rue Prieur, un plan de communication spécifique a été élaboré avec les services de l'arrondissement. Ce plan prévoit notamment l'installation de panneaux spéciaux aux abords de la rue Prieur de même qu'une distribution d'un dépliant pour un secteur élargi situé de part et d'autre de la rue Prieur pour les tronçons visés par les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : mai 2020, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux: fin mai 2020.

Fin des travaux: Début juillet 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-04-24



Dossier # : 1203060017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2020 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$.

Il est recommandé :

- D'approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2020 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;
- D'octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2020-04-23 10:43

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2020 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2020, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal a été octroyé pour soutenir les actions reliées au plan d'intervention issu de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 090109 (6 mai 2019) - Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$. (1193060015)

CA18 09 0109 (14 mai 2018) - Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2018 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$. (1183060018)

CA17 090070 (10 avril 2017) - Approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES (C.L.I.C.) DE BORDEAUX-CARTIERVILLE pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2017 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$. (1173060011)

DESCRIPTION

La contribution financière octroyée au CLIC permettra de poursuivre la phase II de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet. Le plan d'action RUI 2020 et Projets 2020 décrivent les objectifs retenus pour l'année selon l'enveloppe financière disponible. Ces priorités sont issues d'un processus de priorisation de la table de quartier.

JUSTIFICATION

L'arrondissement réitère sa confiance en la concertation de quartier et mandate de nouveau le CLIC pour la mise en œuvre du plan d'action tout en maintenant le modèle du leadership partagé CLIC/Arrondissement.

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

Organisme : CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)

Montant octroyé : 96 151 \$

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes, et en conjuguant les efforts de la communauté.

À court terme : assurer et coordonner la poursuite du plan d'action. Maintenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens autour de la démarche.

À long terme : améliorer à la fois les conditions de vie de la population et le cadre physique de la zone ciblée dans une optique de changement durable et développer un sentiment d'appartenance et d'engagement à l'égard du quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tel que prévu au plan d'action joint au dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 22 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie B BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-16

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1203757005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2020.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2020.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2020-04-08 08:52

Signataire :

Lisa SIMINARO

Directrice performance_greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1203757005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2020.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUPUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-01

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières - C/E



Dossier # : 1206624002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel

Il est résolu:

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-04-23 16:14

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206624002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel

CONTENU

CONTEXTE

Dans une démarche issue des recommandations du plan local de déplacements et dans un objectif d'augmenter l'offre de son réseau cyclable afin d'offrir un axe continue et structurant pour la déserte est-ouest, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville projette l'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles sur les rues Prieur et Sauriol. Plusieurs tronçons choisis pour l'implantation font partie du réseau dit artériel de la ville de Montréal. Le 27 janvier 2020, le conseil municipal a récupéré le pouvoir lié à l'établissement de voies de circulation réservées à certains types de véhicules sur le réseau de voirie artérielle, en modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)*. En ce sens la modification a pour effet d'ajouter une exception à la délégation aux conseils d'arrondissement quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement sur le réseau artériel et ainsi reprendre, entre autres le champ de compétence quant à l'établissement de voies réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel.

L'arrondissement se voit donc dans l'obligation d'offrir au conseil municipal, et ce depuis le 3 février dernier, la prise en charge de l'implantation de pistes cyclables bidirectionnelles sur les rues Prieur et Sauriol pour tous les tronçons se retrouvant sur le réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1977 (1190566001) | 11 décembre 2019 : Inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

- CM20 0087 (1190566001) | 27 janvier 2020 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)
- CA19 090289 (1198408004) | : 9 décembre 2019 : Adopter le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Le projet dans son ensemble est une mise à sens unique des rues Prieur et Sauriol avec implantation de liens cyclables bidirectionnels sur les rues Prieur et Sauriol dans les limites décrites ici :

Rue Prieur :

- Entre les rues Meilleur et Lajeunesse : mise à sens unique vers l'ouest et retrait de la voie de stationnement du côté sud;
- Entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Christophe-Colomb : maintien du sens unique vers l'ouest et retrait de la voie de stationnement du côté nord;
- Entre l'avenue Christophe-Colomb et le boulevard Saint-Michel : mise à sens unique vers l'est et retrait de la voie de stationnement du côté nord.

Rue Sauriol :

- Entre les rues d'Iberville et Saint-Denis : mise à sens unique vers l'ouest et retrait de la voie de stationnement du côté sud.

L'implantation se fera en deux volets, soit l'aménagement des liens cyclables à l'est de l'avenue Papineau en 2020 et celle du côté ouest de l'avenue Papineau se fera en 2021.

Comme les rues Prieur et Sauriol ne sont pas complètement de juridiction artérielle, les limites d'interventions pour la mise en place qui demande une offre de la prise en charge se détaillent ainsi :

Rue Prieur :

- entre les rues Tolhurst et Lajeunesse
- entre la rue St-Hubert et l'avenue Christophe-Colomb
- entre l'avenue Papineau et les limites est de est de l'arrodissement.

Rue Sauriol :

- entre les rues Berri et St-Hubert

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'est doté d'un plan local déplacement ayant comme objectif d'augmenter la part modale des transports actifs et collectifs et de diminuer l'utilisation des véhicules automobiles. Le besoin d'offrir des axes continus et structurant pour la déserte est-ouest est primordial.

Ce projet se propose en complément au projet réseau express vélo (REV) qui sera mis en place dans un axe nord-sud de l'arrondissement (Lajeunesse et Berri) d'ici 2020, ce qui permettra aux citoyens et familles de l'arrondissement de se déplacer de façon sécuritaire et ainsi répondre aux besoins identifiés dans le plan local de déplacement..

De plus, de nombreuses écoles se retrouvent directement sur les axes visés, ce qui permettra aux étudiants de profiter d'un transport actif sécuritaire et protégé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les imputations financières se feront selon le champ de compétence de tous et chacun, et les demandes d'autorisation seront soumises pour approbation avant toute demande de travail. Les provenances budgétaires seront alors précisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront d'augmenter les options de transport actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et familles de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aurait pour conséquence de ne pas répondre aux besoins soulevés dans le plan local de déplacements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet et les intentions de l'arrondissement ont été présentés aux citoyens et aux écoles situées directement les circuits proposés ainsi que lors de la réalisation du plan local de déplacement (PLD). Ce plan local de déplacements repose sur une démarche consultative populationnelle initiée en mai 2018 et conclue par l'adoption du PLD 18 mois plus tard soit en décembre 2019. Plusieurs consultations ont été effectuées lors de ce processus, notamment par l'utilisation d'un sondage, d'une carte interactive, de la plate forme Réalisons Montréal de même que la réalisation de focus group et surtout la tenue de deux séances de consultation. L'une d'elle comportait notamment la présentation de la mise à sens unique des rues Prieur et Sauriol incluant l'implantation de liens cyclables de type bidirectionnels et l'élimination du stationnement d'un côté de la rue. Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres, d'avis et de panneaux d'affichages. Les responsables aux communications de l'Arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces changements par la diffusion d'information via des infolettres et des journaux locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Si cette offre est acceptée par le conseil municipal, l'arrondissement prévoit réaliser les travaux dès juillet 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéfan GALOPIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéfan GALOPIN, 23 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-04-22



Dossier # : 1206624003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2020.

Il est résolu:

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2020.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-04-24 11:40

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206624003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2019, dans le cadre de son plan d'action vision zéro, la ville de Montréal a mis à la disposition des arrondissements le programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ). Ce programme d'aménagement permanent sur le réseau routier permet d'accélérer les interventions de sécurisations aux abords des écoles primaires et secondaires dans un objectif premier de sécurisation, mais aussi dans un objectif d'encourager les déplacements actifs des jeunes vers les écoles.

Le 15 octobre 2019, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc déposé en candidature plusieurs projets d'aménagement structurant et répondant aux critères établis. Le 30 janvier 2020, la direction de la mobilité a fait l'annonce d'acceptation des projets aux abords des écoles François-de-Laval, Augustin-Roscelli et Louisbourgs avec comme contrainte une réalisation en 2020.

Certains aménagements proposés aux abords des écoles retenues se retrouvent sur des tronçons dit artériel, champs de compétence du conseil municipal. Afin d'être en mesure de réaliser les travaux retenus, l'arrondissement se doit d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de l'implantation des aménagements en questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les aménagements retenus par la Direction de la mobilité nécessitant l'offre de prise en charge pour la conception, la coordination ainsi que la réalisation se détaille comme suit : École François-de-Laval

- Saillie avec fosse de plantation sur la rue de Sallaberry à l'intersection de l'avenue de Bois-de-Boulogne (N/O).

École Augustin-Roscelli

- Refuges piétons de part et d'autre du mail central du boulevard l'Acadie aux intersections de la rue de Sallaberry et de la rue de Louisbourg.

École Louisbourg

- Saillie avec fosse de plantation sur la rue de Louisbourg à l'intersection de la rue Grenet (N/O).

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'est doté d'un plan local déplacement ayant comme objectif d'augmenter la part modale des transports actifs et collectifs et ainsi diminuer l'utilisation des véhicules automobiles. Le programme PSAÉ répond entièrement à cette volonté, les aménagements proposés permettront d'assurer le respect de limites de vitesse, de réduire la circulation de transit, d'améliorer la visibilité tout en contribuant à rendre l'environnement des écoles plus convivial et ainsi favoriser la marche pour s'y rendre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du programme est assumé entièrement par la Direction de la Mobilité selon l'acceptation des projets retenus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront d'augmenter les options de transport actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et familles de l'arrondissement., en plus d'augmenter les zones de verdissement par l'ajout de fosse de plantation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de prise en charge de l'arrondissement d'Ahutsic-Cartierville aurait pour conséquence de diminuer l'effort quant aux besoins soulevés dans le plan local de déplacements et dans l'objectif visé par le programme de sécurisation aux abords des écoles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En avant projet, les directions des écoles sélectionnées ont été rencontrées avec présentation des concepts préliminaires dans un objectif de s'assurer de répondre adéquatement aux besoins de leurs écoles et de leurs particularités propres. Ces rencontres ont menés à l'élaboration des concepts finaux.

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens et la directions des écoles des travaux prévus à l'aide d'avis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conception, plans et devis : en cours
- Appel d'offre et octroi contrat de réalisation : mai-juin 2020
- Réalisation : août- octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Halima BENBRAHIM, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Fahd BENCHEKROUN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Halima BENBRAHIM, 24 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-04-24



Dossier # : 1204746002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 5500 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est recommandé d'octroyer des contributions financières totalisant 5500 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

100 \$	FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.
100 \$	LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL
100 \$	PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
100 \$	ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE GOUIN OUEST
100 \$	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
100 \$	LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
100 \$	GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
100 \$	ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.
100 \$	VILLE EN VERT
100 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
150 \$	CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
150 \$	CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)
150 \$	LA CROIX DE SECOURS ARMENIENNE INC.
150 \$	MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
150 \$	TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
150 \$	CARTIER ÉMILIE
150 \$	ASSOCIATION ÂGE D'OR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL
200 \$	ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR "ANAGENISSIS"
200 \$	LE CERCLE MARONITE SERVICE ET SOLIDARITÉ HUMAINE
250 \$	ASSOCIATION MUSULMANE DU CANADA (pour le Centre Communautaire Laurentien)
300 \$	LA CORBEILLE - BORDEAUX - CARTIERVILLE

200 \$	VILLE EN VERT (Comité bénévoles – Jardin communautaire Deschamps)
200 \$	VILLE EN VERT (Comité bénévoles – Jardin communautaire Marcelin-Wilson)
200 \$	VILLE EN VERT (Comité bénévoles – Jardin communautaire Pierre-Lapointe)
200 \$	COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
100 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$	ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	FESTIVAL ITALIANO INC.

et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-04-27 08:07

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204746002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 5500 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Effie Giannou, conseillère de la Ville - District de Bordeaux-Cartierville

- 100 \$ FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.
- 100 \$ LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL
- 100 \$ PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
- 100 \$ ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE GOUIN OUEST
- 100 \$ CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 100 \$ LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 100 \$ GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
- 100 \$ ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.
- 100 \$ VILLE EN VERT
- 100 \$ CLUB DE BOCCE L'ACADIE
- 150 \$ CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 150 \$ CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)
- 150 \$ LA CROIX DE SECOURS ARMENIENNE INC.
- 150 \$ MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 150 \$ TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
- 150 \$ CARTIER ÉMILIE
- 150 \$ ASSOCIATION ÂGE D'OR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL
- 200 \$ ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR "ANAGENISSIS"
- 200 \$ LE CERCLE MARONITE SERVICE ET SOLIDARITÉ HUMAINE
- 250 \$ ASSOCIATION MUSULMANE DU CANADA (pour le Centre Communautaire Laurentien)

300 \$ LA CORBEILLE - BORDEAUX - CARTIERVILLE

Nathalie Goulet, conseillère de la Ville - District d'Ahuntsic

200 \$ VILLE EN VERT (pour comité bénévoles - Jardin communautaire Deschamps)
200 \$ VILLE EN VERT (pour comité bénévoles - Jardin communautaire Marcelin-Wilson)
200 \$ VILLE EN VERT (pour comité bénévoles - Jardin communautaire Pierre-Lapointe)
200 \$ COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Jérôme Normand, conseiller de la Ville - District du Sault-au-Récollet

100 \$ CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC
200 \$ CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$ CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$ LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$ ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$ FESTIVAL ITALIANO INC.

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

C/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo
DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Diane MARTEL
Directrice d'arrondissement

Le : 2020-04-24

**Dossier # : 1204039005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007 visant à autoriser la démolition des immeubles situés aux 9870-9872 et 9878-9880, avenue Papineau et l'agrandissement de l'immeuble situé au 1750, rue Sauriol Est sur le terrain des immeubles démolis, à des fins d'enseignement de niveau secondaire – lots 2 494 417, 2 494 418 et 2 494 625 du cadastre du Québec, zones 1450 et 1467

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce malgré les articles 12.2 et 12.3 (hauteur minimale et maximale), 13 (hauteur maximale du plancher du rez-de-chaussée), 21.1 (hauteur des constructions hors toit), 49.1 (mode d'implantation), 50.1 (marges arrière et latérales minimales), 132.2 et 141 (usages prescrits), 335.1 (saillie dans une marge), 389 (nombre minimal d'arbres) du règlement d'urbanisme 01-274, un projet de résolution à l'effet:

d'accorder, pour les immeubles situés aux 9870-9872 et 9878-9880, avenue Papineau et 1750, rue Sauriol Est, composés des lots 2 494 417, 2 494 418 et 2 494 625 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir les immeubles situés aux 9870-9872 et 9878-9880, avenue Papineau et d'agrandir l'immeuble situé au 1750, rue Sauriol Est sur le terrain des immeubles démolis à des fins d'usage d'enseignement de niveau secondaire aux conditions suivantes :

1. l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement devront être substantiellement conformes aux plans joints en annexe de la présente résolution ;
2. aucune modification extérieure au bâtiment ne devra être effectuée sans avoir fait l'objet d'une approbation en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme 01-274.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE

Plans numérotés 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 11, préparés par les architectes Gagnier et Villeneuve, datés de mars 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 8 avril 2020.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-04-22 14:12

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204039005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007 visant à autoriser la démolition des immeubles situés aux 9870-9872 et 9878-9880, avenue Papineau et l'agrandissement de l'immeuble situé au 1750, rue Sauriol Est sur le terrain des immeubles démolis, à des fins d'enseignement de niveau secondaire – lots 2 494 417, 2 494 418 et 2 494 625 du cadastre du Québec, zones 1450 et 1467

CONTENU

CONTEXTE

Les requérants sont une institution d'enseignement secondaire privée située au 1750, rue Sauriol Est. Ils ont récemment acquis deux (2) immeubles jumelés, situés aux 9870-9872 et 9878-9880, avenue Papineau. Ils souhaitent démolir ces deux (2) bâtiments afin d'agrandir l'école. Les deux (2) bâtiments à démolir sont situés dans la zone 1467 qui autorise uniquement les immeubles résidentiels de 2 à 36 logements. Conséquemment, les usages d'enseignement ne sont pas autorisés. Cette dérogation peut toutefois faire l'objet d'une évaluation en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les deux (2) bâtiments à démolir sont des immeubles commerciaux jumelés de deux (2) étages construits en 1955. Ils étaient autrefois occupés par un studio de photographie et une pâtisserie. Ces immeubles sont bordés de part et d'autres par des immeubles résidentiels multifamiliaux de 3 et 4 étages. De l'autre côté de l'avenue Papineau, on retrouve une institution scolaire publique de niveau secondaire.

Le projet consiste en un nouveau pavillon bordant l'avenue Papineau et relié au pavillon principal par une passerelle aérienne. Le nouveau pavillon, construit en mode isolé, aurait une hauteur de trois (3) et quatre (4) étages plus un sous-sol entièrement enfoui. Sa hauteur serait similaire aux immeubles résidentiels qui le bordent au nord et au sud.

Le bâtiment serait construit dans le même alignement que les bâtiments qui le bordent à l'exception de la partie centrale qui serait reculée afin d'offrir un espace de détente extérieur. Cette partie centrale permettrait également d'amener de la lumière naturelle au sous-sol via un puits de lumière.

Le pavillon serait recouvert d'une maçonnerie similaire à celle qui recouvre la partie principale de l'école. La façade en retrait serait recouverte de panneaux métalliques. La passerelle serait recouverte de panneaux métalliques et de murs rideau.

À noter qu'il n'y aurait pas d'accès au pavillon à partir de l'avenue Papineau. Seules deux (2) portes d'issue sont prévues sur les côtés du nouveau pavillon.

Le but de ce projet est d'offrir des locaux supplémentaires afin de répondre aux demandes grandissantes des élèves ayant besoin d'accompagnement scolaire. Le nouveau pavillon offrirait des locaux de travail et d'étude pour les élèves et comprendrait également des locaux voués aux technologies du multimédia ainsi qu'un centre de documentation. Ce projet n'entraînerait pas une augmentation du nombre d'élèves ou de membres du personnel et son impact sur le stationnement serait nul.

Les dérogations de ce projet sont :

1. l'usage institutionnel ;
2. le mode d'implantation isolé au lieu de contigu ;
3. la hauteur du bâtiment en mètres ;
4. la hauteur des constructions hors toit ;
5. les marges arrière et latérales minimales ;
6. les saillies dans une marge ;
7. le nombre minimal d'arbres.

Le projet serait conforme aux paramètres de densité du Plan d'urbanisme pour ce secteur.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 8 avril 2020, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé l'approbation du projet tel que présenté.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable à la démolition de l'immeuble existant et au projet de développement proposé pour les motifs suivants :

- les bâtiments actuels n'ont pas de valeur patrimoniale et s'harmonisent peu, par leur volumétrie, avec le tissu urbain avoisinant ;
- les matériaux de l'agrandissement sont de qualité et bien intégrés à l'environnement immédiat et avec la partie existante du collège ;
- la volumétrie du nouveau pavillon s'intègre harmonieusement avec les bâtiments avoisinants de l'avenue Papineau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution
Avis public d'une assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation
Adoption du second projet de résolution
Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire
Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution
Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle
Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande
Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement
Tenue du registre
Résultats du registre
Certificat du secrétaire d'arrondissement
Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement
Fixer la date du scrutin référendaire OU
Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire
Scrutin référendaire
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-22

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme